

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

1^{er} trimestre 2022

Date du conseil d'école : 18 octobre 2022

Heure de début : 18h

Heure de fin : 19h30

Présents		
Personnels Education Nationale Vincent Ribalet, directeur Baptiste Andreotti, Emmanuelle Baccialone, Morgane Claerhout, Nathalie Harscouët, Yannick Souffez, professeurs des écoles Karine Le Rest, AESH	Parents élus Brécard Rozenn Colin Audrey Gerbouin Nolwenn Mondy Xavier Abentin Thierry Hernandez Marina Naour Kristell Drenou Anne Richard Isabelle	Maire et son représentant Julien Le Guennec, adjoint au Maire en charge de l'éducation et de la jeunesse
		DDEN Jacqueline Cutulic (DDEN)
		Invités Sophie Jegou, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) Morgane Fauque, responsable service éducation jeunesse
Absents/Excusés		
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant
Ingrid Arzel, Inspectrice de l'Education Nationale Solweig Bauduin et Claudie Quenet, professeurs des écoles	Favennec Pauline	Jacques Juloux, Maire

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil d'école précédent
- Désignation du ou des secrétaires de séance
- Présentation et rôle du conseil d'école.
- Élection des représentants des parents d'élèves
- Lecture et vote du règlement intérieur de l'école.
- Bilan de la rentrée scolaire
- Projets pédagogiques et suivi du projet d'école
- Suivi des aménagements et travaux
- Questions diverses

Procès-verbal

1 - Approbation du PV du conseil d'école précédent

Aucune observation n'est faite concernant le procès-verbal du conseil d'école du 3^e trimestre. Il est adopté.

2 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Audrey Colin, représentante des parents d'élèves, est désignée comme secrétaire de séance.

3 – Présentation et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il est présidé par le directeur de l'école et réunit les représentants de la communauté éducative. Le directeur peut aussi convier après avis du conseil des maîtres toute personne concernée par l'ordre du jour. Le conseil d'école est réuni au moins trois fois par an. Les dates du conseil d'école des 2^e et 3^e trimestre sont : le jeudi 9 mars à 18h et le jeudi 15 juin à 18h.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur et le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il adopte le projet d'école et peut être consulté pour avis sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires ou de manière générale, sur toute question qui intéresse la vie de l'école. Le conseil d'école est composé : du directeur de l'école, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire, d'un conseiller municipal, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), et du délégué départemental de l'éducation. L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

A l'invitation du directeur de l'école, Jacqueline Cutulic précise le rôle de la DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) : elle veille aux bonnes conditions de vie de l'enfant et à son bien-être au sein de l'école. Le/la délégué(e) peut jouer un rôle de médiation entre l'inspection, l'équipe pédagogique, la municipalité et les parents d'élèves.

Le conseil d'école décide à l'unanimité que les votes et avis se feront à main levée, sauf si un membre demande un avis écrit et secret.

4- Élection des représentants des parents d'élèves

188 parents étaient appelés à désigner leurs représentants le 7 octobre 2022. 10 parents, 6 titulaires et 4 suppléants ont été élus. Le taux de participation est de 65%.

Les parents d'élèves élus au Conseil d'École en sont des membres à part entière : ils y ont voix délibérative. Une information a été transmise aux familles via les boîtes mails des classes. Il a été précisé le rôle des représentants des parents d'élèves et leurs noms et coordonnées.

5- Relecture et vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

6-Bilan de la rentrée scolaire

- **Le directeur**

Vincent Ribalet, déchargé le jeudi et le vendredi

- **Les enseignants**

Bapiste Andreotti, Emmanuelle Baccialone, Solweig Bauduin Morgane Claërhout, Nathalie Harscouët, Claudie Quenet, Yannick Souffez

- **L'accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH)**

Karine Le Rest

- **Les Atsem**

(ATSEM, Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle)

Gwenaëlle Favennec, Maïwenn Le Meurlay, Sophie Jégou, Cécile Didou,

- **La responsable de la restauration scolaire**

Geneviève Lozachmeur-Cariou

- **Le personnel de l'accueil périscolaire**

Gaëlle Le Bloa

Valentine Rapicault

Michèle Gouy

- **Constats pédagogiques de rentrée**

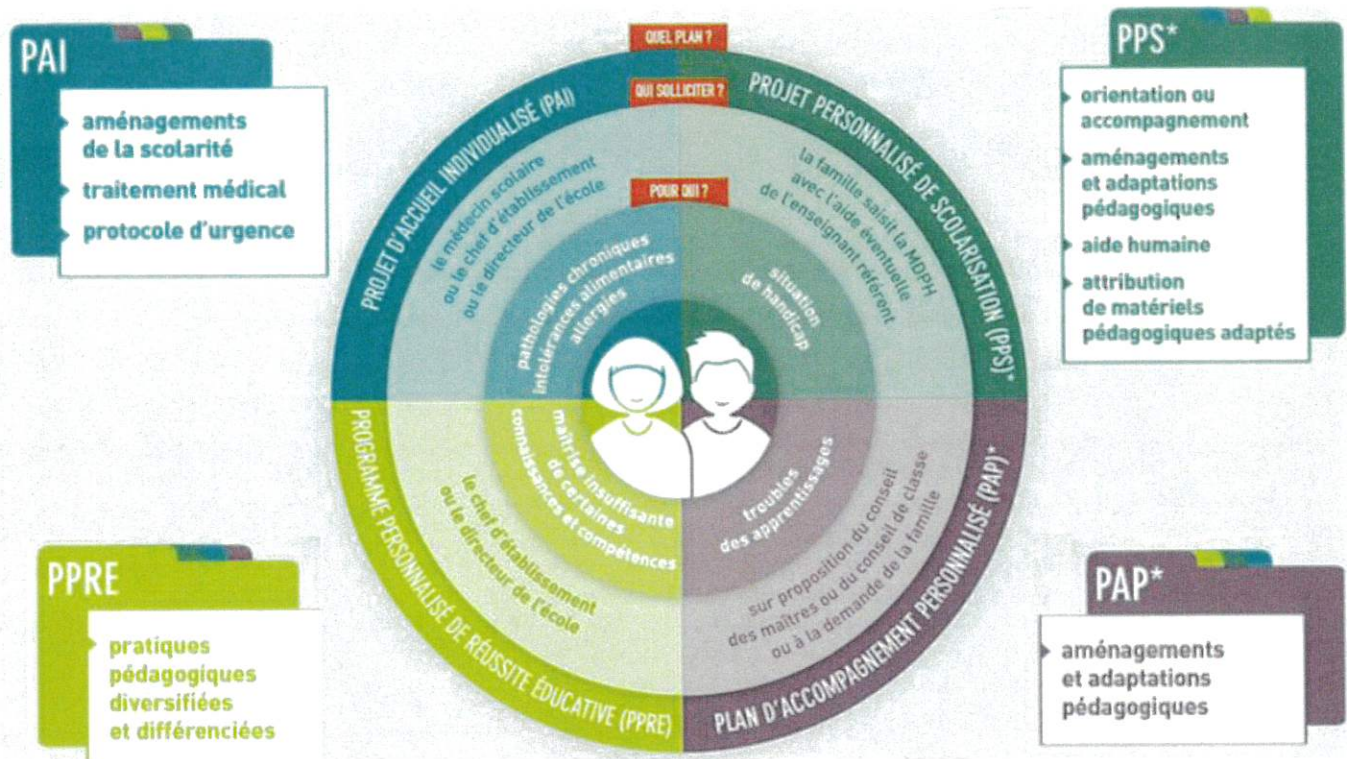
Répartition par classe 2022-2023	
TPS/PS/MS/GS - 1/4/5/5	15
TPS/PS/MS - 3/17/11	31
GS/CP - 11/10	21
CP/CE1/CE2 - 5/6/3	14
CE1/CE2 - 13/13	26
CM1/CM2 - 13/13	26
TOTAL	133

Les effectifs sont stables par rapport à l'an dernier, avec des déséquilibres importants entre les deux filières. Le directeur rappelle que le nombre de 140 élèves est une limite haute pour l'école, en termes de capacité d'accueil, en particulier des salles de sieste et de restauration. Il précise que l'effectif de la classe maternelle monolingue est particulièrement élevé. Des décloisonnements et des échanges de service ont été mis en place.

Nolwenn Gerbouin, représentante des parents d'élève, demande s'il y a un effectif maximum par classe à ne pas dépasser. Le directeur, Vincent Ribalet, précise que ce n'est pas le cas mais que les préconisations actuelles sont de ne pas dépasser 24 élèves en GS, CP et CE1. Julien Le Guennec précise que le périmètre scolaire de l'école Saint-Maudet a été réduit et que le transfert d'effectifs vers le groupe scolaire du Bourg est envisageable au cas par cas. Le directeur précise que l'accueil des élèves de moins de 3 ans en cours d'année se fera dans la limite des places disponibles mais que l'équipe pédagogique sera attentive aux situations particulières des familles qui en feront la demande.

Le directeur rappelle au Conseil d'école le principe de l'École inclusive. L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le directeur présente les différents dispositifs en place dans l'école pour l'accueil des élèves.



A ce jour, 23 élèves bénéficient d'un des dispositifs présentés.

Répartition par dispositif 2022-2023	
PAI	11
PPS	3
PPRE	8

- Evolution de la filière bilingue

Répartition par regroupement 2020-2021	
Filière bilingue	45
Filière Monolingue	70

Répartition par regroupement 2021-2022	
Filière bilingue	41
Filière Monolingue	94

Répartition par regroupement 2022-2023	
Filière bilingue	29
Filière Monolingue	104

Les représentants des parents d'élèves de la filière bilingue ont demandé à ce que l'évolution de la filière soit mise à l'ordre du jour. Isabelle Richard, représentante des parents d'élèves, fait part de l'inquiétude des parents de la filière bilingue suite à un nombre important de transferts d'élèves vers la filière monolingue et au faible nombre de nouvelles inscriptions. Elle rappelle le contexte de l'année dernière. Elle précise que malgré les efforts de l'équipe pédagogique, le déroulement de l'année a été très chaotique pour les enfants des classes bilingues qui ont vu se

succéder une dizaine d'enseignants différents, pas toujours bilingues. Elle explique que des parents sont encore attachés à la filière en raison de l'intérêt de leurs enfants pour l'apprentissage du breton. Ils ont besoin d'être entendus et rassurés sur le devenir de la filière, à laquelle ils trouvent du sens tant pédagogiquement que culturellement.

Elle note de plus les difficultés que semble poser l'enseignement en classe unique et que la poursuite de l'apprentissage du breton sur un mode bilingue est pour l'instant impossible au collège de secteur.

Elle interroge Julien Le Guennec concernant la rumeur d'un transfert de la section bilingue à l'école du bourg, en lien avec les difficultés d'effectifs. Julien Le Guennec répond que, sauf demande du conseil d'école, cela n'est pas envisagé. Elle demande s'il est possible de collectivement réfléchir à permettre un recrutement plus équilibré entre les deux filières. Le directeur précise que l'inscription et le choix d'une filière se font en mairie et que ce choix revient aux familles.

Les représentants des parents de la filière constatent qu'il y a trop peu de communication autour du breton, ou que cette communication n'est pas suffisamment positive ou proactive. Sur l'attractivité, Julien Le Guennec constate qu'il n'y a pas de demandes venant de familles situées en dehors du périmètre scolaire de l'école. Il souligne aussi l'existence d'une concurrence avec les autres classes bilingues (école Kermoulin à Moëlan et école Diwan à Quimperlé). Morgane Fauque, responsable du service éducation jeunesse, indique qu'à chaque inscription, elle présente les deux filières à la famille, en utilisant notamment le dépliant de l'association Div Yezh ; elle indique que le choix des familles est souvent déjà fait avant la rencontre. Nolwenn Gerbouin demande si une présentation de la filière bretonne avec un lien vers le site des langues régionales est référencée sur le site internet de la commune. Morgane Fauque répond que ce n'est pas le cas.

Nolwenn Gerbouin demande si l'intégration en classe bilingue, en cours d'année, est possible. Le directeur répond que c'est en théorie possible mais que cela ne s'est produit qu'une seule fois depuis l'ouverture de la filière, à la demande de la famille, pour un élève ayant déjà effectué une partie de sa scolarité en filière bilingue dans un autre établissement. Il avait néanmoins fallu évaluer les compétences en breton de l'élève et solliciter l'avis de l'inspecteur de l'enseignement des langues et de la culture régionales.

Suite à ces échanges, il est convenu qu'une rencontre soit organisée rapidement entre les représentants des parents d'élèves bilingues et le maire, l'adjoint en charge de l'Education, et la référente culture bretonne de la commune, Cécile Teper.

- **Evaluations nationales CP, CE1, 6^e**

Le directeur indique que les élèves de CP, CE1 et de 6^e ont passé les évaluations nationales de début d'année. L'équipe pédagogique a procédé à l'analyse des résultats en conseils de cycle. Les résultats sont stables et satisfaisants. La mise en place de programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) et la prise en charge dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC) ont pour objectif de remédier aux fragilités ou besoins identifiés.

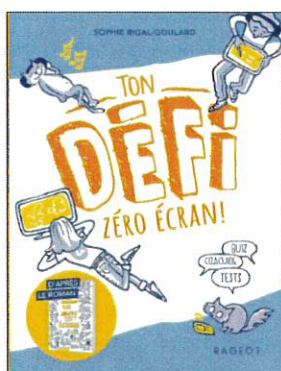
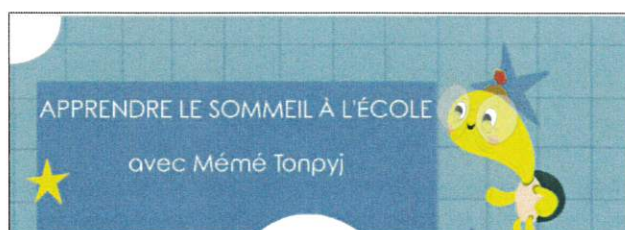
7 -Projets pédagogiques et suivi du projet d'école

Suivi du projet d'école - favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves.

Le directeur présente quelques actions inscrites au projet d'école qui seront menées cette année. Dans cette présentation, la focale est mise sur le deuxième enjeu collectif du projet d'école : favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves.



- **Le parcours santé**



De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé vise à assurer l'éducation à la santé, la prévention et la protection de la santé des élèves ; il prend en compte l'environnement des enfants et l'articulation entre leurs différents temps de vie.

Le parcours éducatif de santé est structuré autour de trois axes :

- L'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La prévention qui regroupe les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales, notamment des actions relatives aux conduites à risques ;

- La protection de la santé par le développement d'un environnement favorable à la santé et au bien-être.

En lien avec les observations, la liaison écoles-collège et le projet d'école, l'équipe pédagogique mènera plusieurs projets au sein des classes. Entre autres choses, des projets spécifiques seront menés au sein de chaque cycle : alimentation et activités physiques en cycle 1, attention et sommeil en cycle 2, éducation au numérique au cycle 3.

La mise en place des 30 minutes d'activités physiques par jour contribue également au parcours santé des élèves, de même que l'éducation à la sexualité ou le programme pHARe.

- **L'école promotrice de santé**

Impulsée dès janvier 2020, la démarche École promotrice de santé (EPSa) s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé. Elle a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre et de les articuler avec d'autres approches (climat scolaire, éducation à la sexualité et à l'alimentation par exemple) en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement. Il s'agit de contribuer au développement d'une culture commune autour de la santé, de rendre visible et de coordonner ce qui rassemble autour de la santé et du bien-être de tous dans une école ou un établissement scolaire.

L'École promotrice de santé concerne l'ensemble des membres de la communauté éducative et des partenaires de l'école et permet de favoriser une synergie des acteurs dans une démarche de projet.



- **Education à la sexualité**

Le directeur indique que l'éducation à la sexualité s'inscrit dans ce parcours santé. A l'école primaire, l'éducation à la sexualité suit la progression des contenus fixée par les programmes pour l'école. Ils font l'objet, en particulier aux cycles 1 et 2, d'une intégration aussi adaptée que possible à l'ensemble des autres contenus et des opportunités apportées par la vie de classe ou d'autres événements. Aussi, à l'école, le nombre de trois séances annuelles fixé par l'article L. 312-16 du code de l'éducation doit-il être compris plutôt comme un ordre de grandeur à respecter globalement dans l'année que comme un nombre rigide de séances qui seraient exclusivement dévolues à l'éducation explicite à la sexualité.

Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Nathalie Harscouët, enseignante, explique qu'une infirmière scolaire intervient dans la classe de CM2 un après-midi, chaque année. Les sujets évoqués sont la puberté, le genre (les différences morphologiques), le respect d'autrui, le respect de l'intimité, etc. Il est rappelé que les relations sexuelles ou les violences sexuelles sont des sujets qui ne sont pas abordés explicitement en primaire.

Xavier Mondy, représentant des parents d'élèves, remarque que parler des violences sexuelles en classe pourrait être utile en termes de prévention. Le directeur précise, qu'à ce sujet, l'équipe pédagogique est vigilante et que chaque signal fort ou faible fait l'objet d'une attention particulière. Le suivi des élèves fait notamment l'objet d'un minima une réunion de concertation par période, impliquant l'ensemble des membres de l'équipe. La prévention a donc toute sa place à l'école mais cela est à distinguer d'une prévention explicite aux violences sexuelles au sein des classes.

- **Le programme pHARe**



Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges. L'école a signé la Charte d'engagement.

Programme pHARe – Charte d'engagement

1. Engagement pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. S'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mettre en œuvre le protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Participation à des temps forts : concours NAH (Non au Harcèlement), Journée NAH, Safer Internet Day.
6. 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

- **Liste non exhaustive des autres projets pédagogiques pour l'année à venir**

Participation aux animations Dis-moi ton livre et au Festival Rêves d'océan

Visites régulières à la médiathèque et à la ludothèque

Programme Cin'école pour toutes les classes

Programme Class'Echecs

Théâtre (cycle III)

Activités en lien avec la maison-musée

Résidence d'auteur avec Lauranne Quentric

Natation scolaire (7 séances au cycle 2, 4 pour les GS)

Session surf pour les élèves de CM1-CM2

Activités organisées par Quimperlé Agglomération

Sorties de proximité

Programmation (Thymio, et intervention de T.Abentin)

Projet vélo

Classes transplantées pour les classes de GS/CP et CM1/CM2

Le directeur précise que l'école Saint Maudet dispose de 36 trajets transports par an pour ces projets de proximité, soit 6 par classe sur l'année. Si cela est déjà conséquent, cela ne permet pas non plus d'accéder régulièrement à l'ensemble des propositions sportives ou culturelles faites au niveau communal. A ce budget s'ajoutent les transports pour la natation scolaire, qui sont également pris en charge par la mairie sur une ligne budgétaire spécifique. La municipalité financera aussi 50% du coût des transports pour les classes transplantées. Quimperlé Agglomération prend enfin en charge des sorties spécifiques. Morgane Fauque, responsable de service éducation jeunesse, et Julien Le Guennec, adjoint à l'Education, précisent que le budget transport pour l'école Saint Maudet est très supérieur à celui de l'école du bourg, compte tenu de la situation géographique spécifique de l'école.

Le directeur précise que l'Amicale intervient aussi dans le financement des transports, soit en complément soit en exclusivité sur certains projets. Sa contribution est essentielle.

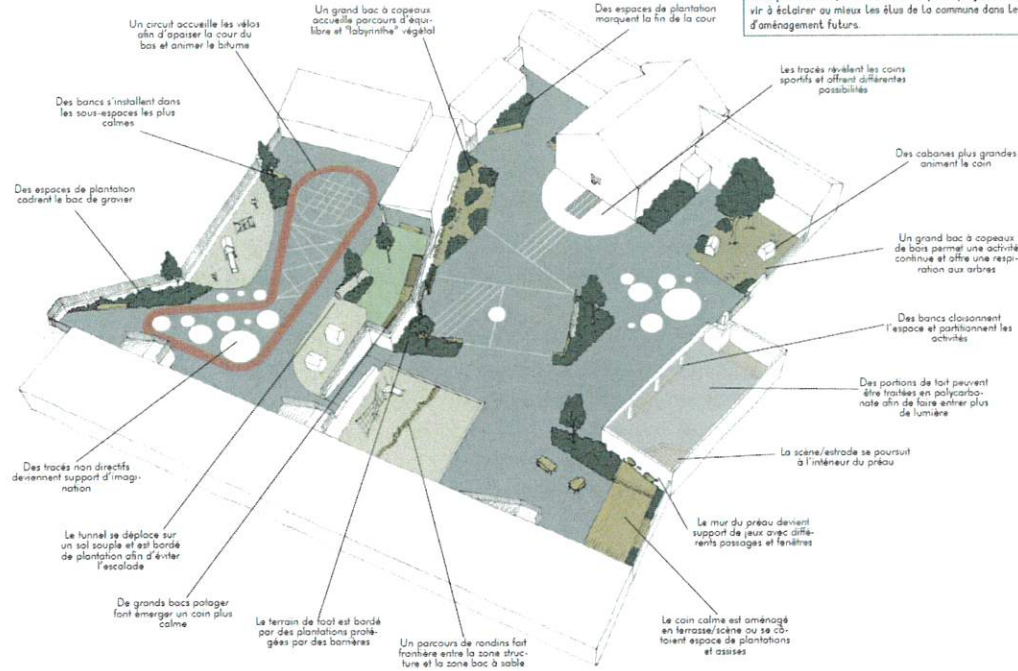
Un représentant demande s'il est envisageable de bénéficier du transport gratuit pour les enfants qui se rendent au cours de multisport après la classe. Il est rappelé que les familles des enfants du bourg, se trouvant à proximité, n'ont rien à payer. Julien Le Guennec répond que cela nécessite réflexion et que les parents demandeurs peuvent s'adresser directement au service éducation jeunesse pour en discuter.

8- Suivi des aménagements et travaux

Les travaux à l'étage sont pratiquement achevés. L'école dispose, avec une 6^e salle de classe et une salle de réunion, de deux espaces très fonctionnels. Le directeur remercie la municipalité pour le respect du calendrier de rentrée et la qualité des aménagements.

Lors de cette année scolaire, les travaux de rénovation de la cour, qui font suite au projet mené avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) l'an dernier, sont engagés et sont suivis en conseil des élèves. Les anciens tracés ont été effacés et les nouveaux tracés sont en cours de réalisation. Lors des vacances de la Toussaint, les décaissements préalables aux plantations seront réalisés. 7 nouveaux arbres seront plantés. Deux temps forts marqueront cette période. Lors du premier, Benoit Guilloussou, responsable des espaces verts de la commune, viendra dans les classes expliquer le choix des essences d'arbres et leurs caractéristiques, afin de sensibiliser les élèves à leur entretien. David Rossignol, adjoint à l'urbanisme, viendra en début d'année avec quelques étudiants, pour effectuer des plantations avec les élèves.

Le choix des autres aménagements nécessitera une inscription au budget en mars 2023. Julien Le Guennec explique que lors de l'été, la structure de jeux de la cour a dû être enlevée car les pieds présentaient des marques importantes d'usure. Son remplacement est à l'étude mais un remplacement à l'identique est très coûteux. Le directeur précise que le choix d'une future structure doit s'inscrire autant que possible dans le projet construit avec les élèves, dans lequel le remplacement de la structure l'était par une structure modeste, au profit d'autres aménagements.



9-Questions diverses des représentants des parents d'élèves

• Capacités d'accueil du centre ALSH de Moëlan

Les représentants des parents d'élèves demandent au service jeunesse de faire un point sur les réservations. Julien Le Guennec et Morgane Fauque informent que le centre de Moëlan n'est pas complet les mercredis et pendant les vacances scolaires. Pourtant, les places disponibles sur le portail famille sont toutes pourvues. Le problème est que certains parents n'annulent pas en cas d'absence de l'enfant, ce qui est préjudiciable pour les familles qui sont en attente de place. Par conséquent, un modulaire, installé à la rentrée pour faire face à l'augmentation des effectifs, va être retiré, faute de monde. Cet écart entre les réservations et les présences effectives pose problème également pour le recrutement du personnel.

Une réflexion est en cours concernant le système de réservation et sur de potentielles pénalités pour les parents qui annulent sans prévenir. Julien Le Guennec et Morgane Fauque rappellent que l'annulation est possible 7 jours avant. Ils informent aussi les parents qu'il ne faut pas hésiter à appeler la directrice de l'ALSH de Moëlan pour les aider à trouver des solutions.

• Sécurité routière

Xavier Mondy aborde l'accident évité le mois dernier près de l'école et rappelle que les parents sont très inquiets de cette situation et de la vitesse excessive constatée sur la route départementale. Audrey Colin, représentante des parents d'élèves, évoque les courriers adressés à la DRID (Direction des Routes et Infrastructures de Déplacement) qui semble ne pas les prendre en considération. Les représentants des parents d'élèves sollicitent le soutien de la municipalité sur ce dossier.

Audrey Colin demande également d'améliorer la signalisation pour améliorer la visibilité de l'école.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent également sur le rôle du policier municipal, parfois présent aux abords de l'école. Est-ce que le policier peut se rendre plus visible ? Est-ce qu'il est envisageable qu'il puisse assurer la circulation, en particulier au niveau du passage piéton ? Julien Le Guennec indique que ces demandes seront transmises.

Emmanuelle Baccialone, enseignante, demande à ce que les enfants portent un gilet réfléchissant pour une meilleure visibilité. Les représentants des parents d'élèves précisent qu'il ne faut pas inverser le problème. Ce sont les automobilistes qui sont dangereux, pas les piétons et les cyclistes.

Julien Le Guennec propose aussi la possibilité d'installer un radar pour sanctionner les excès de vitesse ainsi que la mise en place d'un programme de sensibilisation à la sécurité routière pour les enfants.

Le directeur propose la synthèse suivante :

- Le conseil d'école sollicite une présence régulière et visible du policier municipal.
- Le conseil d'école sollicite l'amélioration de la signalétique.
- Le conseil d'école sollicite la mise en place d'actions de prévention.

Le directeur clôt le conseil d'école à 19h30.

Le directeur, Vincent RIBALET



La secrétaire, Audrey Colin

